

allait bientôt se compromettre avec le bel Andronic Comnène. Et elle restait seule, malade, misérable, « nouvelle Hécube privée de ses enfants ».

Il y a assurément quelque part d'exagération dans ces plaintes. Ses fils et son gendre Jean Cantacuzène étaient fort bien vus de l'empereur Manuel : sa fille Marie fut autorisée à la visiter dans sa retraite du Pantocrator ; sa fille Théodora revenait d'Allemagne pour la voir. Pourtant il semble incontestable qu'elle-même fut assez durement traitée. Dans la requête, qu'au moment de son internement aux Blachernes son poète adressa en son nom à l'empereur Manuel, elle se plaint fort vivement, et avec des détails précis, des humiliations et des châtimens de toute sorte qui lui ont été infligés. Il y est question des geôliers du sexe masculin auxquels, contrairement à l'usage, on confia la princesse durant son premier exil ; il y est question même de coups (*μαστιγες*) qui lui auraient été donnés. Il y est question surtout de la façon absolument illégale dont on s'était comporté à l'égard de la sébastocratorissa ; et sur ce point, malgré les supplications dont sa missive est pleine, Irène ne peut s'empêcher de protester, non sans courage et sans fierté : « Je ne refuse point des juges, dit-elle, je ne fuis point le tribunal ; je n'ai pas peur de l'accusateur, ni du sycophante. Qu'il paraisse, je le demande, qu'il se tienne à la barre, qu'il parle et qu'il apporte la preuve de mon crime. » Au lieu de cela, elle a été condamnée sans enquête, sans jugement, sans avoir été confrontée avec son dénonciateur. « Pourquoi, écrit-elle à l'empereur, condamnes-tu un être humain sur un simple soupçon ? pourquoi punis-tu sur une simple dénonciation quelqu'un qui n'a pu se défendre ?